



# RENCONTRER MEDECINE DU TRAVAIL OU NON

Par **Visiteur23174**, le **13/09/2011** à **09:36**

Bonjour,

Je souffre depuis plusieurs mois de névralgies cervico brachiales liées à une hernie discale (minime.. mais douloureuse).

Je suis sous traitement mais régulièrement quand la crise est trop importante le médecin m'arrête 15 jours. Cela a même duré un mois en décembre. Je suis fonctionnaire territoriale. Mon employeur ne comprend pas tout cela et me fait des réflexions à chaque fois. Il confond avec mes soucis persos (en séparation qui se passe très mal). Evidemment, cela n'arrange pas les choses, mais la pathologie est là.

Je travaille sur ordinateur, ce qui augmente les douleurs dans l'épaule, le bras et la main gauche.

Conduire est un calvaire, j'ai 60 km aller-retour à faire tous les jours.

Est-ce que rencontrer la médecine du travail m'aiderait à quelque chose ?

On ne peut pas opérer, c'est mal placé et pas "assez invalidant" me dit-on.

Ne pourrai-je obtenir un repos de quelques mois via la médecine du travail ou une adaptation au niveau de mon travail ?

Dois-je et puis-je les contacter moi-même ?

Par **P.M.**, le **13/09/2011** à **14:47**

Bonjour,

Il me paraît essentiel que vous en parliez au Médecin du Travail, même s'il ne pourra pas vous prescrire un arrêt et que vous vous rapprochiez des représentants du Personnel...

Par **Visiteur23174**, le **13/09/2011** à **14:56**

Merci. Je peux le contacter de moi-même ? La prochaine visite réglementaire n'est que dans

4 mois. Je n'ai pas de représentants du personnel, nous sommes 6, petite structure, fonction publique territoriale.

Mais ambiance dure car arrêt un mois en décembre, 2 semaines fin juillet, toujours pour la même pathologie. Mais ici, ils confondent tout, car ils le veulent bien. Je viens de me séparer, je suis en dépression, cela n'arrange rien. Mais le problème physique est là.

Par **P.M.**, le **13/09/2011** à **15:03**

Normalement vous devriez pouvoir prendre rendez-vous directement, il faudrait le contacter...  
S'il n'y a pas de représentant du Personnel dans l'établissement, vous pourriez vous rapprocher d'une organisation syndicale de la branche d'activité...